

Arrêté nommant les membres de la commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisations

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN), du 27 mars 2017;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisations :

Patrick Mercier, chef du service cantonal de la population, président

Serge Gamma, chef du service des migrations

Vânia Carvalho, cheffe du service de la cohésion multiculturelle.

Art. 2 Le secrétariat de la commission est assuré par le service cantonal de la population.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 16 juin 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND